

*Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

---

COMMUNE DE TETING SUR NIED

-----

**PROCES – VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 18 avril 2017**

**ORDRE DU JOUR**

1. ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION HANGAR INDUSTRIEL EN SALLE POLYVALENTE-ESPACE INTER ASSOCIATIF-ATELIER COMMUNAL
2. SUBVENTIONS

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 12 avril 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**MEMBRES ELUS** : quinze

**MEMBRES EN EXERCICE** : quinze

**MEMBRES PRESENTS** : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,  
M. Serge ZIMMERMANN, Adjoint,  
Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Jérôme FLESCHE, Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Guy CIUNEK, M. Guy KIEFFER, Conseillers municipaux

**ABSENTS** à savoir.

Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Bernard ALBERTUS, M. Pierre GELEBART, Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Laurent NARAT, Mme Evelyne BECKER, M. Michel CHEVALIER, M. Pierre GELEBART

**ABSENT à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents** : à savoir.

Mme Marie-Laure GROUTSCH à Mme Estelle TRIMBUR BAUER  
M. Bernard ALBERTUS à M. Jérôme FLESCHE  
Mme Stéphanie FLAMMANN à M. Guy KIEFFER,  
M. Laurent NARAT à M. Guy JACQUES,  
Mme Evelyne BECKER à M. Serge ZIMMERMANN,  
M. Michel CHEVALIER à Mme Chantal PICCOLI

Le maire a dénombré 8 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

## Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

**SECRETARE** : M. Serge ZIMMERMANN.

**POINT 0** : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 1 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation hangar industriel en salle polyvalente-espace inter associatif-atelier communal**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des marchés publics notamment l'article 27,
- CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de transformer un hangar industriel en salle polyvalente-espace inter associatif-atelier communal,
- CONSIDÉRANT, au regard du montant estimé de la prestation, la possibilité d'opter pour une procédure adaptée,
- VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (A.A.P.C) diffusé dans les annonces du Républicain Lorrain du 21.02.2017 et sur une plateforme de dématérialisation des marchés publics
- CONSIDÉRANT une remise des dossiers pour le 20.03.2017,
- CONSIDÉRANT qu'au terme des critères indiqués dans l'A.A.P.C et après analyse par la Comité d'appel d'offres, des neufs offres reçues,
- CONSIDÉRANT le classement, ci-joint

n° pli	nom	note finale	classement
1	A4	56,72	4
2	KARINE ARCHITECTURE	60,66	3
3	MICHEL LONGCHAMPS	73,68	2
4	TILLY	84,30	1
5	THOMAS MICHEL	41,48	8
6	AXIS	52,19	5
7	CLAIRE KELLER	36,77	9
8	TOPIC	51,42	6
9	BOLZINGER	46,90	7

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la pour la transformation hangar industriel en salle polyvalente-espace inter associatif-atelier communal au groupement Jacques TILLY-architecte/ METZ, SAS LACROIX/ CREUTZWALD, LM Ingénierie/HAGUENAU, TECH Fluides/SAINTE MARIE AUX CHENES, SYNERGISUD/BELLEVILLE à un taux de rémunération de 9,25 % soit un montant de

## *Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

---

101 750,00 H.T pour les missions de base et à un montant de 1500,00 € € H.T pour la mission de diagnostic et 11 000,00 € HT pour la mission Ordonnancement, Pilotage et coordination.

- AUTORISE Monsieur le Maire à négocier avec le groupement TILLY -Architecte
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents y afférents.

### **POINT 2. SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle qu'au conseil du 04 avril 2017 il avait décidé d'attribuer une subvention aux associations ayant donné leur situation financière ainsi que leurs projets futurs.

Après la séance du conseil une relance avait été effectuée auprès des associations n'ayant pas rempli les conditions ci-dessus.

Vu les informations apportées par les associations la Cocotte Tétingeoise, Chants et Musique et Tennis club de Teting,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide d'attribuer 305,00 € (1 abstention pour l'association la Cocotte Tétingeoise FLAMMANN, 1 abstention pour le Tennis Club de Téting KIEFFER)

Avant de lever la séance,

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.